

## L'IMPARFAIT ET LA MODALITE DEONTIQUE

L'imparfait, cette valeur controversée en français (comme d'ailleurs pour une grande partie aussi dans les autres langues romanes, grâce à une riche tradition latine) oscille essentiellement entre ses emplois aspectuo-temporels d'une part et ses distributions modales de l'autre, encore qu'il faille compter sur une forte osmose entre les deux.

Quand il apparaît avec les verbes dits modaux, il peut en résulter des interférences extrêmement riches et subtiles d'ordre polysémique (à l'intérieur d'un verbe) et d'ordre synonymique (pour certains couples de verbes), mais qui en fin de compte, sur le plan suprasegmental, laissent rarement un doute, puisque englobées dans des séquences contextuelles suffisamment extensives qui concourent à la désambiguïsation des énoncés.

1. Ici une redéfinition de la sémantique de l'imparfait-temps et de l'imparfait-mode s'impose. En indiquant la valeur absolue du passé, l'imparfait renvoie «typiquement aux moments du passé pendant lesquels le procès se déroule, sans préciser la situation temporelle du début et de la fin du procès». (Gosselin, 1996,199). Autrement dit: «le temps impliqué par le procès est inscrit sur la ligne du temps comme transformation incessante de l'accomplissement en accompli, sans que soit donné à voir son *terminus a quo* ni son *terminus ad quem*» (Bres, 2000, 200). Il s'agit de la *non incidence* ou si l'on veut de la *décadence* selon Guillaume.

1.1. Néanmoins ce cadre est paradoxalement déjoué dans certains emplois aspectuo-temporels où il s'agit, au contraire, de l'*incidence*. Nous connaissons:

- l'imparfait «narratif»: *Le 1er septembre 1939, les troupes allemandes envahissaient la Pologne.*
- l'imparfait de «perspective» (de «rupture»): *Une semaine plus tard, Charles épousait Emma* (exemples de Riegel, 1996, 307-308).

Le paradoxe toutefois n'est réalisé qu'en apparence car l'imparfait conserve ses valeurs essentielles tout en soulignant l'une d'elles dans les cas respectifs. Il modifie la perception dans le premier: le procès n'est pas vu de l'extérieur (ce qui équivaldrait à un passé défini), mais de l'intérieur ce qui a pour conséquence l'effacement de ses limites senties comme réelles. Dans le deuxième, l'accent est mis sur «la partie virtuelle inhérente à l'imparfait» ce qui fait que l'on peut y voir un futur proche au passé: *épou-*

*sait* (= *allait épouser, devait épouser*) possède une partie réalisée et laisse attendre une suite.

1.2. Or, avec ces deux cas de l'ouverture «déroutante» sur le passé simple et le futur, sur l'*effectif* et le *prospectif* au sein de l'*incidence*, la complexité de l'imparfait est loin de se clore. Car c'est par cette «excursion» aspectuelle et temporelle que l'on va pouvoir enchaîner avec une «incursion» dans le domaine du mode où la partie virtuelle de l'imparfait est privilégiée.

Nous laisserons de côté le fonctionnement assez clair de l'imparfait dans le système hypothétique où il est employé après *si* et associé au conditionnel de la principale pour exprimer avec ce dernier soit une condition réalisable au présent ou au futur, soit une hypothèse irréaliste. La principale peut être omise dans les phrases exclamatives ou interrogatives dotées d'une intonation spécifique «en suspens» sur laquelle nous reviendrons ultérieurement. L'omission de la conjonction est intéressante pour nous du fait qu'elle entraîne le remplacement de l'imparfait par le conditionnel encore qu'il y ait des cas où le seul imparfait exprime une hypothèse irréaliste:

- *Il aurait de l'argent, il s'achèterait une belle auto.*
- */S'il avait de l'argent, il s'achetait... (mais il n'en a pas)/*
- *Quelqu'un nous verrait ici, dis donc?*

L'imparfait exprimant ce que le guillaumisme a appelé «l'imminence contrecarrée» nous intéressera davantage parce qu'il est très proche de ses emplois dans la modalité déontique par sa forte dimension virtuelle, fictive, suspendue dans une sorte d'extension voulue. Un complément circonstanciel est incontournable, il indique:

- la cause de la non réalisation d'un procès: *Sans bouée il se noyait.*
- un moment postérieur par rapport à un repère passé: *Un instant après, le train déraillait.*

C'est G. Guillaume qui, avec ce dernier exemple, a ouvert un grand débat sur une double décadence. Elle est selon lui 'positive' au sens de *a déraillé*, 'négative' au sens de *aurait déraillé, mais n'a pas déraillé*.

Nous pensons que les nombreuses analyses de cet exemple se sont trop peu soucies de l'importance des éléments prosodiques, plus spécialement intonatifs: or il est clair que l'intonation est plus «relevée» dans le cas du procès non réalisé.

Reprenant plus ou moins le même exemple, R. Martin confère à cet imparfait une valeur modale, et constate simultanément: «L'IMP (sc. imparfait) reconstruit certes, dans le passé, une structure de PR (sc. présent). Mais pour recréer l'incertitude de

l'avenir, le locuteur doit se comporter comme s'il ignorait la suite, faire renaître, au moment du temps considéré, une situation d'expectative comparable à l'avenir – mais qui n'est pas l'avenir – et qui est donc en dehors de sa prise en charge actuelle. L'inactualité... est ... une inactualité de prise en charge de la partie...qui, *de dicto*, s'inscrit non dans l'univers actuel de je, mais dans une image d'univers: image de mon propre univers dans le passé, ou, en cas de discours indirect, image de quelque autre.» (1985, 32-33)

A son tour, P. le Goffic a essayé de gommer la différence entre l'imparfait en tant que passé fictif et passé effectif en soulignant la valeur patente du conditionnel et la valeur de l'hypothèse rétrospective qu'offre l'imparfait (1986, 66).

Quant à A.-M. Berthonneau et G. Kleiber (1993), leurs conclusions se résument à deux points essentiels:

- l'imparfait est un temps anaphorique, mais l'antécédent n'est pas un 'moment' dans le passé, mais une situation dans le passé
- la relation anaphorique qui unit l'imparfait à son antécédent n'est pas une relation de coréférence globale (et donc de simultanéité temporelle), sur le modèle de l'anaphore pronominale, mais une relation méronimique: l'imparfait présente le procès auquel il s'applique comme une partie, un ingrédient d'une situation passée saillante.

2. Dans le cas des verbes de la modalité déontique la situation est pour ainsi dire parallèle. Dans les phrases isolées, en l'absence de contexte et d'intonation appropriée, la valeur des imparfaits peut apparaître ambiguë; car ils peuvent être remplacés (ce qui ne veut pas dire équivalents) soit (1) par le conditionnel passé ou éventuellement le plus-que-parfait du subjonctif pour les procès fictifs, non réalisés dans le passé pour une raison implicite, soit (2) alterner avec le passé composé (ou simple) quand ils dénotent une action effective, réalisée, soit (3) – et dans ce cas précis uniquement avec le verbe *devoir* – par un futur proche au passé dans les cas de prospective pure (sans idée de «ce qui a été convenu» qui doit s'accompagner d'un complément circonstanciel de temps).

### 2.1. *Devoir*

*Le train devait partir*

= 1) Le train aurait (eût) dû partir!...

(avec une montée intonative dans le suraigu à l'oral, traduisant une surcharge émotionnelle, et un ou plusieurs points d'exclamation à l'écrit, ou encore – cas plus rare – avec une intonation «suspendue» et des points de suspension).

L'énoncé étant elliptique, il s'agit d'une phrase complexe. La partie qui fait défaut est de double nature: elle implique sans se soucier de l'expliquer la raison de la non réalisation et elle est en même temps une réaction assez violente de l'émetteur contrarié par la non réalisation de ses attentes qui après coup sont ressenties comme un ordre auquel on n'a pas obéi.

= 2) Le train a dû partir (dans le sens de a été obligé de partir)  
(avec une intonation neutre et dans l'hypothèse d'un accent d'insistance sur la deuxième syllabe de *dé*vait; si, au contraire, il frappe la première tout en gardant l'intonation neutre, il laisse planer une ambiguïté entre les deux interprétations; mais placé sur la première syllabe et se combinant avec l'intonation montante il nous ramène à l'interprétation 1).

Il s'agit d'une phrase simple, du type assertif. Le procès a été réalisé, le doute sur sa réalisation est inexistant dans le premier type intonatif. Il peut s'agir d'une phrase complexe elliptique du type exclamatif, signifiant un procès non réalisé au cas du troisième type intonatif. Et il peut y avoir une ambiguïté absolue dans le cas du simple accent d'insistance sur la première syllabe: le procès est effectif ou n'a pas été réalisé en dépit de notre désir impératif.

= 3) Le train allait partir.  
(avec une intonation neutre)

Employé dans ce sens l'imparfait de l'auxiliaire *devoir*, ainsi que celui d'*aller* d'ailleurs, traduit une vision prospective d'un point du passé et peut simplement être remplacé par l'imparfait du deuxième verbe: Le train partait.

L'énoncé est ressenti comme elliptique; l'élargissement attendu est 'd'un moment à l'autre' ou une expression analogue.

*Le train devait/pouvait être en retard*

Si le deuxième verbe est imperfectif, *devoir*, tout comme *pouvoir* exprime également la probabilité, l'hypothèse: le train était sans doute en retard.

*Le train a dû/a pu partir*

Mais si le deuxième verbe est perfectif, l'énoncé est ambigu: on peut l'interpréter soit comme un procès effectif (comme dans 2 ci-dessus) soit comme une supposition.

2.2. Le verbe *pouvoir* fonctionne de manière pratiquement parallèle par rapport à *devoir*; de plus son sémantisme peut coïncider avec *devoir* dans certains cas de figure, plus particulièrement dans la valeur de supposition comme nous venons de voir, l'emploi du passé composé ou de l'imparfait dépendant des caractéristiques aspectuelles du verbe auxillié. Mais la synonymie est au moins facultative également dans les énoncés directifs (sous 1 ci-dessous)

*Le public pouvait protester*

= 1) Le public aurait pu / aurait dû protester!

L'intonation montante indique que le procès n'a pas été réalisé pour une raison implicite et indique le reproche de l'émetteur qui s'indigne de cette non réalisation parce qu'elle va à l'encontre de ses désirs ou même de son ordre. Il s'agit là d'un acte illocutoire *directif* indirect puisque «adressé» à la troisième personne.

= 2) Le public était capable de protester.

Intonation neutre assertive pour un procès réalisé.

= 3) Le public avait la permission de protester. (idem)

= 4) Le public allait peut-être protester.

Intonation légèrement montante du type semi-interrogatif. Procès conçu comme virtuel.

= 5-6) L'ambiguïté est réelle quand un simple accent d'intensité frappe la première syllabe de *pouvait*. Sont possibles alors les trois premières interprétations.

2.3. Le verbe *vouloir* représente une catégorie à part et se joint aux notions déontiques comme élément qui les précède.

Il peut s'accompagner de l'absence de possibilité de la réalisation du procès. Comme tel il laisse planer l'ambiguïté du procès réalisé ou non réalisé, non seulement à l'imparfait, mais aussi au passé composé.

*Je voulais vous parler*

= 1) J'aurais voulu vous parler! (et je n'ai pas pu le faire) – intonation montante à l'oral; point d'exclamation à l'écrit.

= 2) J'ai voulu vous parler (et je l'ai fait) – intonation neutre, sans ou avec un accent d'insistance sur la première syllabe de *vouloir*.

= 3) J'ai voulu vous parler (mais je ne l'ai pas fait) - intonation en suspens

= 4) je viens vous voir dans l'intention de vous parler (cadre du présent exprimé par un imparfait de «discrétion»)

2.4. Exprimant la notion déontique d'obligation, le verbe impersonnel *falloir* fonctionne comme *devoir*.

*Il a fallu protester* – implique qu'on a effectivement protesté.

*Il fallait protester* – implique une ambiguïté dans la réalisation ou non de la protestation. Lorsque l'énoncé exprime un reproche, il indique nécessairement que le procès n'a pas été réalisé et signifie: 'Pourquoi n'a-t-on pas protesté!' à côté de 'On aurait dû protester!' Le point d'exclamation et l'intonation montante signifient ici quelque chose comme: «Qu'il en fût ainsi!»

2.5. La locution restrictive *n'avoir qu'à* semble acquérir le droit de figurer aux côtés de *devoir* et de *falloir* étant donné qu'elle les supplée abondamment dans la langue courante. A l'imparfait elle a toutefois des valeurs plus restreintes et autrement distribuées pour le domaine de la factivité:

*Le train n'avait qu'à partir* ne contient pas à notre avis toutes les nuances de *Le train devait partir*. En gros elle implique:

= 1) Il ne restait plus au train qu'à partir. (intonation neutre – cadre assertif)

= 2) Le train aurait dû partir! (intonation montante – cadre non-factif)

2.6. Dans le registre du «français parlé» la locution verbale *il n'est pas question* est plus ou moins équivalente de *on ne peut pas*:

*Il n'était pas question de protester* équivaut à *On ne pouvait pas protester*, mais dans les énoncés négatifs les interprétations sont restreintes:

= 1) On n'a pas pu protester.

= 2) On aurait voulu protester (mais on n'a pas pu le faire).

3. En conclusion, il convient d'observer qu'il existe un lien étroit entre la modalité déontique qui traite de la nécessité ou de la possibilité d'actes accomplis par des agents moralement responsables et les «fonctions désidératives et instrumentales du langage». Le composant «qu'il en soit ainsi» des énoncés directifs, symbolisé par un point d'ex-

clamation, peut être relié aux notions modales de nécessité et de possibilité, qui elles impliquent une référence à un état futur du monde tout en étant apparentées également aux notions d'intention, de désir et de volonté. On a affaire par ailleurs à des liens étroits entre les notions déontiques de possibilité et d'obligation avec les modes et les temps non-factifs, exprimant la supposition, l'intention, le désir, la volonté et la probabilité: le subjonctif, l'impératif, le futur – le conditionnel. (Lyons, 1980, pp.435, 441-443)

L'imparfait avec ses emplois dits modaux et sa valeur du futur au passé s'inscrit parfaitement dans ce contexte. Mais il remplace également l'impératif et le subjonctif dans les énoncés directifs s'adressant au passé, qui selon une logique linguistique intrinsèque deviennent des assertions: on affirme l'obligation et la possibilité «d'hier» au lieu d'émettre une directive. Cette façon de dire est très répandue dans les langues indoeuropéennes. Citons néanmoins le cas du slovène qui, contrairement au serbe et au croate p.ex., la méconnaît entièrement, et a recours soit au conditionnel passé du verbe modal, soit à la particule déontique *naj* (=que) avec le verbe auxillié au même mode et l'omission de l'auxiliaire modal, soit à la périphrase interrogative exprimant le reproche.

Sur le plan pragmatique certaines ambiguïtés dans l'ancrage référentiel du procès, et plus particulièrement les oppositions «procès réalisé/procès non réalisé» et «procès à valeur constative/procès à valeur déontique» peuvent apparaître en l'absence des circonstants et d'un contexte explicite. Mais leur désambiguïssation se fait grâce aux indices suprasegmentaux à l'oral (intonation, accent d'insistance) et grâce aux signes de ponctuation à l'écrit (Point d'exclamation, simple ou multiple, points de suspension).

### *Bibliographie*

- BERTHONEAU, A.-M. et KLEIBER, G., 1993, «Pour une nouvelle approche de l'imparfait. L'imparfait, un temps anaphorique méronimique», *Langages*, 112, pp. 55-73.
- BLUMENTHAL, P., 1976, «Imperfekt und Perfekt der französischen Modalverben», *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, LXXXVI, pp. 26-39.
- BRES, J., 2000, «L'imparfait dit narratif en contexte itératif...», *Scolia*, 12, pp. 89-98.
- LE GOFFIC, P., 1986, «Que l'imparfait n'est pas un temps du passé», in P. Le Goffic (éd.), *Points de vue sur l'imparfait*, Caen, Centre de Publications de l'Université de Caen, 55-69.
- GOSSELIN, L., 1996, *Sémantique de la temporalité en français*, Duculot (coll. Champs linguistiques).
- GUILLAUME, G., 1971, *Leçons de linguistique 1943-1944*, vol. 10, Québec/Lille, Presses de l'Université Laval/Presses Universitaires de Lille.
- LYONS, J., 1980, *Sémantique linguistique*, Larousse (coll. Langue et Langage).
- MARTIN, R., 1985, «Langage et temps de dicto», *Langue française*, 67, pp. 23-37.
- MONNERIE-GOARIN, Q., 1996, *Les temps du passé et l'aspect du verbe. Théorie et pratique*, Didier-Hatier (coll. Didactique du français).
- RIEGLE M., PELLAT J. C. et RIOUL R., 1996, *Grammaire méthodique*, Paris, PUF.

## FRANCOSKI IMPERFEKT IN DEONTIČNA MODALNOST

Prispevek skuša umestiti primere deontičnih modalnih glagolov *devoir* (s podvariantama *falloir* in *n'avoir qu'à*) in *pouvoir* (s podvarianto *n'être pas question*), kakor tudi *vouloir*, v zapleteno strukturiranost francoskega imperfekta, ki ima tako aspektualne in temporalne, kakor tudi modalne vrednosti, saj v liniji procesa, ki ga izraža, ni jasno določenega začetka ne konca. Zadnje mu pripetna značilnost virtualnosti, iz katere izvirajo ne le stičnosti s futuroom v preteklosti, ampak tudi izražanje verjetnosti in predpostavljaja.

Povezava deontične modalnosti z direktivnim izrekanjem lahko v rastoče intoniranih izrekih pomenja neuresničene procese, ki bi naj se uresničili ali bi se bili lahko uresničili, pa se niso – kljub močni želji izjavljavca ter njegovemu potrjevanju obveznosti in možnosti, kar predstavlja nadomestno izražanje velelnosti za preteklost. Posebno vlogo pri izrekanju in odklanjanju dvoumnosti igra ta prozodični razsežnosti intonacije in poudarka.

Gramatika primerov skuša posamezne modalne glagole in glagolske besedne zveze umestiti v večpomenska razmerja znotraj njih samih, kakor tudi v medsebojna sopomenska razmerja.